

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 26 JUN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin 2025, à dix heures et quarante-trois minutes, en application des articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2121-17, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Action Foncière du Val-de-Marne, dûment convoqué par son Président le 19 juin 2025, s'est réuni suite, au défaut de quorum constaté lors de la réunion du 19 juin 2025, à l'Hôtel du Département sis à Créteil sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL.

En présence des membres suivants :

| | | |
|------------------|------------------------|---------------------|
| ASLANGUL Charles | DUCELLIER Nicolas | FOSSOYEUX Dominique |
| CAPLAIN Henri | DUVAUDIER Michel | LECOUFLE Françoise |
| DOUSSET Didier | FAURE Dominique | PATOUX Sabine |
| DUBUS Philippe | FAURE SOULET Jean-Paul | TIMERA Hawa |

Les membres suivants, excusés, ayant donné pouvoir :

Madame / Monsieur

Représentés par Madame/Monsieur

| | |
|------------------------|--|
| AUBERT Daniel | DUVAUDIER Michel |
| CAMBRESY Rodolphe | ASLANGUL Charles |
| FAURE SOULET Jean-Paul | FAURE Dominique (à compter de 12h07 heure de départ de M. FAURE SOUET) |
| FEMEL Yvan | CAPLAIN Henri |
| GRILLON Éric | FOSSOYEUX Dominique |
| HANNI Vanessa | TIMERA Hawa |
| LEYDIER Gaëlle | LECOUFLE Françoise |
| MALACAN Nathalie | DUBUS Philippe |
| SEGURA Pierre | DUCELLIER Nicolas |
| THOREAU Yves | PATOUX Sabine |
| VEDIE Arnaud | DOUSSET Didier |

Lesquels membres présents, forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en conformité avec l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le président ayant ouvert la séance, Madame Sabine PATOUX a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Ont également assisté à la séance :

- ✓ Madame Claire LE GALL, Directrice – SAF94
- ✓ Madame Audrey ZEBO, Responsable administrative et financière - SAF94
- ✓ Madame Karima HAMDANE, Assistante de Direction – SAF94
- ✓ Madame Magali CHAUVET, Chargée de projets fonciers – Département du Val-de-Marne
- ✓ Monsieur François RODDE, Chef du service aménagement – Département du Val-de-Marne
- ✓ Madame Laura ANTOINE, Inspectrice – Paierie Départementale
- ✓ Monsieur Julien LAUDET-HADDAD, Directeur du cabinet de Mme La Maire de Limeil-Brévannes
- ✓ Monsieur Fabien GOFFI, Consultant chez POLEIS CONSULTING
- ✓ Maître Clément GOURDAIN, Avocat Directeur - groupe CornetVincentSégurel
- ✓ MA^{IT}TRE Jocelyn AUBERT, Avocat - cabinet ATV Avocats

Objet : Délibération n° 2025-12 C Calendrier des dispositions en matière d'organisation

| | | | |
|-----------------------------------|------|-----------------|------|
| Nombre de conseillers en exercice | : 42 | Blancs et nuls | : 0 |
| Présents à la séance | : 11 | Ont voté pour | : 22 |
| Représentés | : 11 | Ont voté contre | : 0 |
| Votants | : 22 | Abstention | : 0 |
| Déports | : 0 | | |

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

SYNDICAT MIXTE D'ACTION FONCIERE
DU DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE
(SAF94)

DELIBERATION n° 2025-12 C
DU COMITE SYNDICAL
Séance n° 3 du 26 juin 2025

Objet : Calendrier des dispositions en matière d'organisation

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique applicable aux agents du SAF94,

Vu les statuts du SAF94,

Vu le rapport de Monsieur le Président présenté à l'appui de la délibération,

Vu la présentation en séance du rapport d'évaluation de la mission d'assistance et d'accompagnement à l'évolution de l'organisation du SAF94 par groupement POLEIS Consulting et ATV Avocats Associés, délibération 2025-11 C,

Le Comité Syndical, après avoir débattu,

DECIDE :

Article 1 : De mettre en œuvre les dispositions nécessaires afin que les agents du SAF94 se conforment à l'obligation de service à temps plein de 1 607 heures annuelles à savoir :

- 1°) déterminer des cycles de travail
- 2) mettre en place un système automatisé de gestion du temps de service
- 3°) réformer les régimes d'autorisations spéciales d'absence

Article 2 : De mettre en œuvre l'évolution de l'organisation et de la gestion des ressources humaines dans le calendrier suivant :

| Etape | Date de début | Date de fin | Observations |
|---|-----------------|------------------|---|
| Concertation du personnel | De juillet 2025 | 19/09/2025 | |
| Synthèse de la concertation | | 26/09/2025 | |
| Saisine du Comité Social Territorial (CST) placé auprès du Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite couronne (CIG) pour avis | 30/09/2025 | 10/10/2025 | Date limite de transmission des dossiers le 17/10/2025 |
| Séance du Comité Social Territorial (CST) | | Jeudi 27/11/2025 | Dernière séance de l'année |
| Consultation pour la mise en place d'un système automatisé de gestion du temps de service et choix de la solution | 11/10/2025 | 30/01/2026 | |
| Délibération du Comité Syndical portant dispositions en matière de cycles de travail, de gestion automatisée de gestion du temps de service et réforme des autorisations spéciales d'absence. | 22/01/2026 | 30/01/2026 | Séance également consacrée au débat sur les orientations budgétaires (DOB) 2026 |
| Mise en place du contrat et déploiement du système automatisé de gestion du temps de service | 01/02/2025 | 20/02/2026 | Vacances scolaires du 21/02/2026 au 09/03/2026 |
| Note de service invitant les agents à se conformer à compter du 01/03/2026 aux dispositions prises | 01/02/2026 | 20/02/2026 | |

Ce calendrier est prévisionnel et sera adapté suivant les besoins.

Article 3 : de confier au Président le pilotage et la mise en œuvre de de cette démarche, avec l'appui opérationnel de la directrice de la structure.

Article 4 : Les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette organisation seront prévus au budget de chaque exercice.

Le Président du SAF94
Charles ASLANGUL



Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le



ID : 094-259400984-20250626-DELIB2025_12C-DE